

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>Informations générales</b> .....   | 2  |
| Suite de l'édito .....  | 2  |
| 29 juin : la Commission européenne publie ses propositions pour les perspectives financières 2014-2020 .....  | 2  |
| La Commission européenne propose la création d'une catégorie de régions « en transition » : première victoire pour les Régions françaises concernées..... | 4  |
| Conseil européen de juin : nouvel Etat membre et nouveau président de la BCE .....  | 5  |
| <b>Pêche</b> .....  | 5  |
| Propositions de la Commission pour une réforme de la pêche .....  | 5  |
| <b>Compétitivité, Recherche et Innovation</b> .....   | 6  |
| Perspectives financières 2014-2020 : 80 Mds € pour la recherche et l'innovation.....  | 6  |
| <b>Energie et environnement</b> .....   | 7  |
| L'environnement, thème transversal de la future période de programmation .....  | 7  |
| Proposition de directive en faveur de l'efficacité énergétique.....   | 7  |
| L'EEE-F : un nouvel instrument financier en faveur de l'efficacité énergétique et des collectivités locales.....  | 8  |
| <b>Education et Culture</b> .....   | 8  |
| Perspectives financières 2014-2020 : des moyens en hausse pour l'éducation et la culture.....   | 8  |
| <b>Audiovisuel et Médias</b> .....  | 9  |
| <b>L'Europe en région</b> .....   | 10 |
| Journée d'information sur le programme Interreg.....  | 10 |

## Agenda

## Le mois de l'Europe n°44

Juin - Juillet 2011

Edito

**7 juillet : Laurent Beauvais rencontre le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso à Bruxelles**



Aux côtés d'Alain Rousset, Président de la Région Aquitaine et Président de l'Association des Régions de France, et des Présidents Auxiette (Pays de Loire), Le Drian (Bretagne), Lurel (Martinique) et Souchon (Auvergne), Laurent Beauvais a été reçu par le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, le jeudi 7 juillet à Bruxelles.

Lors de cette entrevue, qui survenait une semaine après la publication par la Commission européenne de ses propositions sur le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020, les 6 Présidents de région ont exprimé au Président de la Commission leur soutien à ces propositions.

L'équipe de la représentation de la Basse-Normandie vous souhaite de bonnes vacances !

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Informations générales

### Suite de l'édito

Laurent Beauvais s'est particulièrement félicité de la proposition de **création d'une catégorie de régions « en transition »** dans le cadre de la prochaine programmation des fonds structurels. Cette proposition, qui - si elle est adoptée par le Conseil - permettra à la Basse-Normandie de bénéficier, pour la période 2014-2020, d'une dotation en fonds structurels (Feder + FSE) plus importante qu'aujourd'hui, est pour partie le résultat d'une mobilisation très importante des 10 Régions françaises concernées (Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Picardie et Poitou-Charentes) au cours des derniers mois, auprès de la Commission européenne et du Parlement européen.

En sa qualité de Président de la Commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation » de l'Association des Régions de France, Laurent Beauvais a par ailleurs salué devant le Président de la Commission européenne la proposition de l'augmentation, pour la programmation 2014-2020, des fonds européens dédiés à la recherche et à l'innovation : la Commission européenne propose ainsi que le nouveau programme « **Horizon 2020** », qui regroupera dans un cadre unique tous les instruments de soutien européens à la recherche et à l'innovation (hors Fonds structurels) soit doté de 80 milliards € (cf article ci-joint). Toutefois, Laurent Beauvais a insisté sur la nécessaire prise en compte de la dimension régionale au sein de la future politique européenne de la recherche, ainsi que sur l'importance de rendre ces fonds européens plus accessibles aux PME.



L. Beauvais, V. Lurel, R. Souchon, A. Rousset, J.M. Barroso, J.Y. Le Drian, J. Auxiette

## 29 juin : la Commission européenne publie ses propositions pour les perspectives financières 2014-2020

Le 29 juin dernier, la Commission européenne a rendu publiques ses propositions pour le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2014-2020.

### *Qu'est ce que les perspectives financières ?*

*Depuis 1988, le budget de l'UE et les priorités politiques qu'il traduit sont définis pour une période de 7 ans : ce sont les « perspectives financières » (PF) qui couvrent actuellement la période 2007-2013. A l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, les PF ont été formellement intégrées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sous le nom de « cadre financier pluriannuel ». Celui-ci définit les montants maximaux (les « plafonds ») pour chaque grande catégorie de dépenses (les « rubriques ») pour la durée de la programmation. Il prend la forme d'un règlement, adopté à l'unanimité par les Etats membres après approbation du Parlement européen.*

Pour 2014-2020, la Commission européenne propose un budget pour l'UE d'un montant total de **1025 milliards €** (en crédits d'engagement, € constants 2011), soit 1,05 % du RNB de l'UE. En crédits d'engagement, le budget actuel de l'UE pour 2007-2013 s'élève à 976 milliards €.

### A retenir :

- **la Commission propose un budget de 336 milliards € pour la future politique de cohésion**, qui se décomposerait notamment comme suit :
  - 162,6 milliards € pour les régions relevant de l'objectif de convergence (PIB/hab inférieur à 75% de la moyenne communautaire)
  - 53,1 milliards € pour les régions relevant de l'objectif de compétitivité (PIB/hab supérieur à 90% de la moyenne communautaire)
  - **39 milliards € pour la catégorie des régions « en transition »**
  - 11,7 milliards € pour la coopération territoriale

A ces 336 milliards s'ajoutent 40 milliards € pour le « **mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe** ». Ce fonds, qui sera géré de manière centralisée en direct depuis Bruxelles, est

### Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

rattaché à la politique de cohésion, alors même que celle-ci se caractérise au contraire par une gestion des fonds directement sur les territoires.

Ce fonds comprend trois volets :

- Un volet Energie (9,1 milliards €)
- Un volet TIC/numérique (9,2 milliards €)
- Un volet transports (21,7 milliards €).

Dans les documents publiés par la Commission européenne figure une liste de projets à co-financer au titre de ce mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe. Dans le cadre du volet dédié aux transports, on trouve, dans cette liste de projets, le corridor « Seine-Danube », dont le premier tronçon indiqué est la Ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Le Havre.

- **le budget de la Politique Agricole Commune (PAC) pour 2014-2020 reste stable dans les propositions de la Commission.** La structure de la PAC en 2 piliers est maintenue :

- le premier pilier essentiellement dédié aux paiements directs aux agriculteurs (281,8 milliards €), avec 3 réorientations principales par rapport à la période actuelle : le « verdissement », le plafonnement des aides directes, et une répartition plus équitable des aides entre les anciens et les nouveaux Etats membres de l'UE
- le second pilier dédié au développement rural, avec un montant proposé de 89,9 milliards € pour le futur FEADER

Par ailleurs, la Commission européenne propose la mise en place d'une nouvelle réserve de 3,5 milliards € pour faire face aux crises dans le secteur agricole, ainsi que l'élargissement aux agriculteurs du champ d'application du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (2,5 milliards €).

- pour financer le prochain budget de l'Union, la Commission européenne propose **l'introduction d'un nouveau système de ressources propres**, fondé notamment sur une taxe sur les transactions financières. Ce nouveau système permettrait de réduire les contributions des Etats membres.

**Comment est financé le budget de l'UE aujourd'hui ?**

*L'Union européenne ne prélève aucun impôt. Son budget est majoritairement (76%) financé par les contributions des Etats membres: chaque Etat membre verse une contribution au budget européen en fonction de sa richesse (Revenu National Brut).*

*En plus des contributions des Etats membres, l'UE se finance grâce à :*

- un prélèvement sur la TVA
- des droits de douane perçus sur les importations dans l'UE de produits en provenance des pays tiers et des taxes sur les importations de produits agricoles couverts par la Politique Agricole Commune

*En même temps qu'il contribue au budget européen, chaque Etat membre reçoit des financements au titre des différentes politiques européennes. Il est ainsi possible pour chaque Etat membre de calculer son « taux de retour », c'est-à-dire la différence entre ce qu'il verse au budget de l'UE et ce qu'il en reçoit au travers des différentes politiques européennes. Ce calcul détermine en grande partie la position des différents Etats membres dans les négociations sur les Perspectives financières : chacun se bat pour préserver le budget des politiques qui lui rapportent plus qu'elles ne lui coûtent.*

*Les principaux contributeurs nets au budget de l'UE aujourd'hui sont l'Allemagne, suivie de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni.*

*L'introduction de ce nouveau système de ressources propres, en diminuant les contributions directes des Etats membres au budget de l'UE, permettrait de faciliter les négociations.*

La présidence polonaise du Conseil, qui a débuté le 1er juillet, sera l'occasion d'un premier « tour d'horizon » entre les Etats membres sur les propositions de la Commission sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Les véritables négociations auraient alors lieu sous présidence danoise (premier semestre 2012). L'objectif est de parvenir à un accord entre le Parlement et le Conseil au plus tard fin 2012, pour permettre ensuite en 2013 la discussion et l'adoption des règlements sur les politiques sectorielles de l'UE, pour une entrée en vigueur de ceux-ci au 1er janvier 2014.

**Plus d'informations :**

- [Propositions de la Commission](#)

## La Commission européenne propose la création d'une catégorie de régions « en transition » : première victoire pour les Régions françaises concernées



13 avril 2011 : A. Ferreira Vice Présidente, Picardie, JC Gayssot Vice Président, Languedoc Roussillon, L. Beauvais Président, Basse Normandie, S. Fonquernie Vice Présidente, Franche Comté, M. Barnier Commissaire européen en charge du Marché Intérieur et des Services, C. Gewerc Président, Picardie, E. Degentili Conseillère exécutive, Corse, JM Guerre Vice Président, Auvergne, JP Liouville Vice Président, Lorraine et A. Tourret Vice Président, Basse Normandie

Dans ses propositions sur les perspectives financières 2014-2020, la Commission européenne prévoit de prendre en compte, dans la prochaine programmation des fonds structurels, les régions dites « en transition » : 51 régions européennes, dont le PIB/habitant est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire, se partageraient 39 milliards €. Cela permettrait ainsi à la Basse-Normandie, qui fera partie de cette nouvelle catégorie, de bénéficier d'un montant plus important de fonds structurels (Feder + Fse) à partir de 2014, par rapport à l'allocation pour la période actuelle 2007-2013. Il est important de noter que la Commission propose que l'intégralité de la future dotation Feder des régions dans la catégorie « transition » (de même que dans la catégorie « Compétitivité ») soit consacrée

**Il s'agit donc, pour les Régions françaises concernées, d'une première victoire importante.** Ces 10 Régions se sont mobilisées fortement, tant auprès de la Commission européenne que du Parlement européen, ces derniers mois.

Résumé des principales étapes :

- décembre 2010 / janvier 2011 : les 7 Régions françaises (Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Picardie), dont le PIB/habitant se situe dans cette

fourchette 75-90% lancent leur démarche de soutien à l'idée évoquée par la Commission européenne dans le 5<sup>ème</sup> Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale (publié en novembre 2010) de créer une catégorie intermédiaire (rebaptisée catégorie « transition ») au sein de la future politique de cohésion : elles adoptent une déclaration commune en ce sens dans le cadre de la consultation publique lancée par la Commission européenne ([cf Le Mois de l'Europe n° 40](#))

- 1<sup>er</sup> février 2011 : Mobilisation des Elus des 7 Régions, emmenés par Laurent Beauvais, à Bruxelles : rencontre avec le Commissaire à la politique régionale Johannes Hahn, avec le Représentant permanent de la France auprès de l'UE Philippe Etienne, et table ronde au Parlement européen
- Mi-février : parution des nouvelles statistiques européennes pour l'année 2008 : 3 Régions françaises supplémentaires basculent dans la fourchette 75-90% et rejoignent donc la démarche de mobilisation : l'Auvergne, La Franche-Comté et Poitou-Charentes
- 13 avril 2011 : deuxième journée de mobilisation de nos Elus à Bruxelles : rencontres avec les Commissaires européens Michel Barnier et Janusz Lewandowski (en charge du budget)
- 30 mai 2011 : troisième journée de mobilisation bruxelloise : rencontres avec Jan Tombinski, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'UE et avec Michel Servoz, Secrétaire général adjoint de la Commission européenne
- 8 juin et 5 juillet 2011 : adoption par le Parlement européen en session plénière de deux rapports soutenant la proposition de création de la catégorie « transition »

Les 10 Régions françaises se sont également mobilisées auprès des autorités nationales françaises, en rencontrant le Secrétaire général aux affaires européennes du gouvernement, Gilles Briatta (17 mars), et les Sénateurs, dans le cadre d'une audition par les Commissions Affaires européennes et Développement économique du Sénat le 27 avril (le Sénat ayant par la suite adopté une résolution clairement favorable à la catégorie « transition »).

La mobilisation devra reprendre après l'été, notamment auprès des Etats membres, et de la France en particulier, dans la perspective des négociations au Conseil.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Conseil européen de juin : nouvel Etat membre et nouveau président de la BCE



M. Draghi

A l'occasion du Conseil européen des 23 et 24 juin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont donné leur accord à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, ce qui devrait lui permettre de rejoindre l'Union au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Néanmoins, le Conseil a encouragé la Croatie à poursuivre ses efforts de réforme et a demandé la mise en place d'un mécanisme de surveillance.

Suite à l'approbation du Parlement européen le 23 juin dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement ont entériné la nomination de Mario Draghi à la présidence de la BCE. Mario Draghi a été nommé pour 8 ans et il succédera à Jean-Claude Trichet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Il est actuellement gouverneur de la Banque d'Italie et fut de 2002 à 2005 vice-président de Goldman Sachs, la banque d'affaire américaine qui a aidé la Grèce à dissimuler son déficit. M. Draghi a toutefois nié être impliqué dans cette affaire.

### Plus d'informations :

➤ [Conclusions du Conseil](#)

## Pêche

### Propositions de la Commission pour une réforme de la pêche



La Commission européenne a publié le 13 juillet ses propositions sur la réforme de la PCP pour la période 2013-2022. Ces propositions font suite à la publication le 22 avril 2009 du Livre Vert sur la réforme de la PCP, qui avait donné lieu à une consultation publique jusqu'au 31 décembre 2009. La Région Basse-Normandie avait élaboré une contribution individuelle à ce débat, et avait également contribué à une prise de position interrégionale aux côtés des Régions Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine.

*La gestion des pêches est l'une des compétences exclusives de l'UE.*

*Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement européen, via la procédure de co-décision, est devenu co-législateur (à parité avec le Conseil) sur la PCP (sauf en ce qui concerne la fixation des possibilités de pêche annuelles)*

Les propositions de la Commission se déclinent en 5 documents :

- 2 communications : l'une sur la réforme de la PCP, l'autre sur la dimension extérieure de la PCP
- 2 propositions de règlements : l'un sur la PCP en général, et l'autre sur l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Un rapport relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la PCP

La pêche européenne se caractérise aujourd'hui par la **surexploitation et l'épuisement des stocks halieutiques européens** : 75% des stocks de l'UE seraient surexploités (82% des stocks de la Méditerranée, et 63% des stocks de l'Atlantique). La Commissaire Maria Damanaki déclare donc vouloir « casser le cercle vicieux », et placer la durabilité au cœur de la réforme proposée.

### Les principales mesures de la réforme

- **Instaurer une réelle durabilité de la pêche européenne**
  - Atteindre d'ici 2015 des niveaux de pêche compatibles avec le Rendement Maximal Durable. Le Rendement Maximal Durable (RMD) est le volume optimal de capture qui peut être prélevé chaque année sur un stock de poisson donné sans menacer sa capacité de reproduction future.
  - Interdiction des rejets à partir de 2014 (pratique consistant à rejeter à la mer les captures non souhaitées, et qui représente en moyenne 23% du total des prises)
  - L'élaboration de ces plans devrait évoluer de l'approche actuelle par espèce vers une approche par bassin (multi-stocks) et sur base du principe de précaution.
- **Rendre le secteur de la pêche viable et compétitif**

La stabilité relative (clé de répartition prenant en compte la production par espèce de chaque pays membre de l'UE) sera préservée.

Chaque Etat membre devra établir, **au plus tard le 31 décembre 2013** un système de concessions de pêche transférables. Ces concessions conféreront à leur détenteur une part des possibilités de pêche nationales. Selon la Commission, ce nouveau système permettra de réduire les surcapacités de pêche et d'accroître la viabilité économique du secteur sans recours aux deniers publics. La pêche artisanale ne sera toutefois pas concernée par ce système. De même, pour protéger la flotille artisanale, les Etats membres pourront continuer à limiter la pêche dans la zone des 12 milles.

#### ▪ Développer l'aquaculture

La promotion du développement durable de l'aquaculture est essentielle pour répondre à la demande croissante de poissons et de produits de la mer. La Commission européenne demande donc aux Etats membres **d'élaborer d'ici 2014 des plans stratégiques nationaux pour le développement de l'aquaculture**, reposant sur un ensemble de lignes directrices de l'UE.

#### ▪ Améliorer la gouvernance de la PCP

La réforme de la PCP prévoit que les Etats membres et les « parties prenantes » assumeront des responsabilités accrues en ce qui concerne la gestion des ressources au niveau des pêcheries, ainsi que la cohérence de cette gestion avec les autres actions entreprises au niveau de chaque bassin maritime. Les Etats membres pourront ainsi adopter des mesures techniques de conservation et des mesures anti-rejet selon la combinaison de leur choix.

#### ▪ La politique de marché

La Commission propose de remplacer le mécanisme d'intervention actuel **par un simple mécanisme de stockage**. Des normes d'étiquetage obligatoires seront définies (frais, congelé, origine..etc) pour renforcer la traçabilité des produits.

### Le financement de la PCP

Dans ses propositions sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, la Commission européenne prévoit un **Fonds européen pour**

### les affaires maritimes et la pêche, doté de 6,7 milliards €

Ce fonds sera structuré autour de 4 piliers :

- **Une pêche « verte » et intelligente** : financement des mesures visant à faciliter la transition vers une pêche durable
- **Une aquaculture « verte » et intelligente**
- **Un développement territorial durable et solidaire** : financement de mesures visant à enrayer le déclin des communautés côtières dépendantes de la pêche grâce à une diversification vers d'autres secteurs de l'économie maritime
- **Une politique maritime intégrée** : GIZC, surveillance maritime intégrée, connaissance du milieu marin..etc

Les propositions de réforme de la PCP, qui ont déjà suscité une levée de boucliers (notamment de la part de la France), notamment sur la mise en place des quotas individuels transférables et sur l'interdiction des rejets, vont à présent être débattues au Conseil et au Parlement européen. La réforme devra entrer en vigueur en 2013.

### Compétitivité, Recherche et Innovation

#### Perspectives financières 2014-2020 : 80 Mds € pour la recherche et l'innovation



Conformément aux objectifs de la stratégie UE 2020, la Commission européenne a souhaité faire de la recherche et de l'innovation une priorité pour la prochaine période de programmation. A partir de 2014, les financements européens en faveur de la recherche et de l'innovation, correspondant actuellement au programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD) et à la partie du programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC) dédiée à l'innovation, seront regroupés au sein d'un cadre unique dénommé "Horizon 2020".

D'après les propositions de la Commission européenne, ce cadre bénéficierait d'un budget de 80 Mds € pour la période 2014-2020 alors que les budgets cumulés du PIC et du PCRD ne dépassent pas les 60 Mds (en incluant les

financements réservés au nucléaire) pour la période actuelle.

Horizon 2020 s'articulera autour des 3 priorités suivantes qui constitueront 3 parties distinctes :

- renforcer l'excellence de la base scientifique de l'Europe : soutien à la recherche exploratoire via le Conseil européen de la recherche, actions Marie Curie, mise en réseau des infrastructures de recherche prioritaires, soutien aux technologies futures et émergentes.
- relever les défis sociétaux par le biais d'actions couvrant l'ensemble du spectre allant de la recherche à la mise sur le marché. Parmi les défis retenus figurent la santé, la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources.
- développer un leadership industriel et stimuler la compétitivité

En complément d'Horizon 2020, la Commission européenne propose de créer un nouveau programme dédié à la compétitivité et aux PME qui reprendrait les activités du PIC non consacrées à l'innovation. Doté de 2,4 Mds €, ce programme comprendrait des instruments financiers destinés aux PME, un soutien pour faciliter l'accès des PME à de nouveaux marchés via le réseau Europe Entreprise, des activités pour promouvoir l'esprit d'entreprise avec notamment le maintien de l'initiative « Erasmus pour jeunes entrepreneurs », des mesures en faveur du tourisme (promotion de destinations durables, encourager le recours aux TIC...).

#### Plus d'informations :

- [Propositions de la Commission](#)

## Energie et environnement

### L'environnement, thème transversal de la future période de programmation



A l'occasion de la publication de ses propositions sur les perspectives financières 2014-2020, la Commission européenne a souhaité intégrer la dimension environnementale dans les autres politiques européennes telles que la PAC, la politique de cohésion, la politique maritime et de la pêche et les programmes de financements en faveur de la recherche et de l'innovation.

L'environnement et le changement climatique bénéficieront également d'un programme dédié grâce au maintien du programme Life+. Il sera toutefois remodelé afin de se concentrer davantage sur les questions liées au changement climatique (atténuation et adaptation). Le nouveau Life + comprendra également une partie consacrée à l'environnement qui correspond à peu près à son schéma actuel. Le nouveau programme se décomposera ainsi:

- Partie 1: Life + « Action pour le climat » : atténuation, adaptation, sensibilisation (800 millions €)
- Partie 2 Life + Environnement (2,4 Mds €)
  - Thème 2.1: Biodiversité
  - Thème 2.2: Environnement avec un focus sur l'utilisation efficace des ressources (ex: économies d'eau, recyclages des déchets)
  - Thème 2.3: Gouvernance (échanges de bonnes pratiques, campagnes de communication)

A titre de comparaison, l'actuel programme Life + 2007-2013 possède un budget de 2,143 Mds €. Cependant, le programme Energie Intelligente Europe (730 Mio €) disparaît et une partie de ses activités devraient être reprise par Life+ Climat.

#### Plus d'informations :

- [Propositions de la Commission](#)

## Proposition de directive en faveur de l'efficacité énergétique



Les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté en décembre 2008 (cf. [Le mois de l'Europe n° 25](#)) l'objectif visant à réduire la consommation d'énergie européenne de 20% d'ici 2020. Contrairement aux objectifs en matière de réduction de CO2 et d'énergies renouvelables, celui sur l'efficacité énergétique n'est pas contraignant. Cependant, au rythme actuel, l'Union européenne n'aura réduit sa consommation d'énergie que de 9% en 2020.

Afin d'encourager les Etats membres à atteindre les 20% d'efficacité énergétique, la Commission

#### **Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles**

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

européenne a publié le 22 juin une proposition de directive qui maintient un objectif indicatif mais crée des obligations légales, notamment pour les collectivités locales. Ces obligations sont les suivantes :

- les Etats membres devront établir des plans nationaux d'économies d'énergie,
- les organismes publics devront acheter des bâtiments, des produits et des services faiblement consommateurs d'énergie afin de favoriser la pénétration de ces produits sur le marché
- à partir de 2014, les organismes publics devront opérer chaque année une rénovation thermique sur 3% de leurs bâtiments (pourcentage calculé d'après la surface au sol)
- les grandes entreprises devront réaliser des audits énergétiques (facultatif pour les PME)

Si, en 2014, les progrès accomplis par le biais de cette directive ne sont pas satisfaisants, la Commission proposera un nouveau texte fixant des objectifs contraignants.

#### Plus d'informations :

➤ [Communiqué de presse de la Commission](#)

## L'EEE-F : un nouvel instrument financier en faveur de l'efficacité énergétique et des collectivités locales

La Commission européenne vient de lancer officiellement son nouvel instrument en faveur de l'efficacité énergétique, le fonds européen pour l'efficacité énergétique (EEE-F). Dédié aux collectivités locales, ce nouveau programme prendra la forme d'un fonds d'investissement (prêts forfaitaires, co-investissements..) et est actuellement doté de 265 millions €. Si 70% des fonds disponibles iront à des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique (ex : efficacité énergétique des bâtiments notamment grâce aux TIC, éclairage urbain, réseaux intelligents), 20% des financements seront consacrés à des projets sur les énergies renouvelables



(ex : intégration des énergies renouvelables au réseau, micro-génération à partir de sources d'énergies renouvelables) et 10% aux transports urbains propres. Cet instrument a été créé grâce

aux fonds non utilisés du [programme énergétique européen pour la relance](#). Par conséquent il s'agit d'un programme temporaire et l'ensemble des sommes disponibles devra avoir été distribué au 31 mars 2014 au plus tard.

#### Plus d'informations :

➤ [Site de la Commission européenne](#)

## Education et Culture

### Perspectives financières 2014-2020 : des moyens en hausse pour l'éducation et la culture

• **Le volet Education** bénéficie d'une forte augmentation de son budget dans le cadre des propositions de la Commission européenne concernant le prochain cadre financier pluriannuel, celui-ci s'établit à **15,2 milliards d'euros** (contre près de 10 milliards sur la période 2007-2013). Par ailleurs, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et ses quatre sous-programmes, Comenius (école), Erasmus (enseignement supérieur), Leonardo da Vinci (enseignement et formation professionnelle) et Grundtvig (éducation des adultes), ainsi que les programmes internationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment Erasmus Mundus, et Jeunesse en action, seront fusionnés dans un **programme unique**, dont le nom devrait être « **Erasmus pour tous** ». L'idée est d'éviter la fragmentation des programmes et de se concentrer sur trois grands objectifs : mobilité, échange de bonnes pratiques et modernisation des systèmes d'éducation.



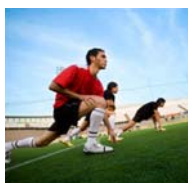
Plus concrètement, la Commission souhaite que le nouveau programme mette l'accent sur :

- l'offre de possibilités ciblées d'éducation et de formation transnationales;
- l'adéquation de l'offre de compétences avec les besoins du marché du travail, afin de renforcer l'employabilité, l'esprit d'entreprise et la participation des jeunes;
- le volontariat et l'apprentissage non formel; et
- le soutien à de vastes réformes et à la modernisation des systèmes

d'éducation et de formation en Europe et ailleurs.

La Commission souhaite donc rationaliser ces programmes en vue d'atteindre les objectifs d'Europe 2020 : réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et porter à 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans le pourcentage de ceux ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Parmi les nouveautés, la Commission propose aussi la création d'un système de garantie pour financer la mobilité lors des masters. Cette garantie encouragera, en lien avec la BEI, les prêts bancaires alloués aux étudiants désireux de poursuivre leurs études dans un autre Etat membre.



Enfin, la Commission européenne propose la création d'un **sous-programme Sport** au sein de ce vaste programme sur l'éducation. Les axes de travail

sont le traitement des questions touchant l'ensemble des pays européens (dopage, violence, racisme, intégrité des compétitions...), la coopération européenne (carrières des athlètes, agents sportifs, gouvernance...) et l'intégration sociale par le sport.

• **Le volet Culture** bénéficie lui aussi d'une augmentation de son budget dans les propositions de la Commission, et s'élève à **1,6 milliards d'euros** (contre 1,15 milliards sur la période 2007-2013). La proposition de la Commission européenne est de créer un **programme unique « Europe créative »** qui réunirait les programmes Culture et MEDIA actuels. L'objectif est notamment, pour cette future période, de d'avantage



axer les efforts sur la création d'emplois dans les secteurs de la culture et de la création. Par ailleurs un troisième volet a été prévu afin d'apporter un soutien aux industries culturelles et créatives grâce à l'utilisation d'instruments financiers novateurs, comme la garantie pour des prêts bancaires.

***Il faut désormais attendre les propositions de règlements de la Commission, en novembre, pour connaître l'architecture et les conditions précises de mise en œuvre de ces programmes.***

## Audiovisuel et Médias

### Financements européens pour l'équipement numérique des salles de cinéma

La Commission européenne vient de publier un appel à propositions dans le cadre du programme MEDIA, visant à faciliter la transition numérique des salles de cinéma qui projettent des films européens. Le budget disponible pour cet appel est de 2 millions €. Avec ce premier appel à projets, la Commission espère pouvoir soutenir l'équipement numérique d'une centaine de salles en Europe.

Cet appel est ouvert aux opérateurs du cinéma indépendant européen dont la principale activité est la projection de films. Les salles de cinémas déposant une demande de subvention doivent avoir projeté en 2010 au moins 50% de films européens dont au moins 30 % sont des films européens non nationaux. Le soutien consiste en une subvention sous forme de somme forfaitaire de maximum 20 000 € par écran. Cette somme couvre les coûts indirects liés à l'acquisition de projecteurs numériques.

Date de dépôt : 15 septembre 2011

[Informations sur l'appel](#)

[Base de données MEDIA de films européens](#)

*Le cadre politique européen pour le cinéma à l'ère du numérique*

Cet appel a été publié suite à la communication de la Commission européenne en octobre 2010 intitulée « Les opportunités et les défis de l'ère numérique pour le cinéma européen ». Elle y proposait notamment d'utiliser le FEDER pour soutenir la numérisation des salles de cinéma dans les régions d'Europe, mais aussi de créer un nouveau système d'aide à la transition numérique des cinémas passant une majorité de films européens, dans le cadre du programme MEDIA. [Consulter la communication](#)

## L'Europe en région

### Journée d'information sur le programme Interreg

Mardi 12 juillet, la Région a organisé une journée d'information sur le programme Interreg Europe du Nord Ouest (ENO) qui a réuni une quarantaine de participants. Stéphane Travert, conseiller régional en charge des fonds européens, a rappelé les grands enjeux du

programme. Actuellement, 31 projets Interreg sont en cours sur le territoire bas-normand, représentant une aide du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) de 13 millions d'euros. Au cœur de ces projets : l'innovation, la culture ou encore le développement durable. Rejoignez le programme !

Pour vous conseiller et vous accompagner : [regioneurope@crbn.fr](mailto:regioneurope@crbn.fr)

### Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

| Date limite de dépôt        | Nom de l'appel à propositions   | Infos                |
|-----------------------------|---|----------------------|
| <i>Appels publiés</i>       |   |                      |
| 8 septembre 2011            | <b>Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation – Programme éco-innovation</b>   | <a href="#">lien</a> |
| Voir en fonction de l'axe   | <b>EACEA : Programme Média</b>  | <a href="#">lien</a> |
| En fonction de chaque appel | <b>7<sup>ème</sup> PCRD – Programme Capacités</b>   | <a href="#">lien</a> |
| En fonction de chaque appel | <b>7<sup>ème</sup> PCRD – Programme Coopération (Santé, transport, sciences humaines, TIC, énergie, nanotechnologies, environnement, agroalimentaire)</b> | <a href="#">lien</a> |
| En fonction de chaque appel | <b>7<sup>ème</sup> PCRD – Programme Idées</b>   | <a href="#">lien</a> |
| En fonction de chaque appel | <b>Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie</b>  | <a href="#">lien</a> |

